

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline - Travail



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



**PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES
TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° S44/2026
(SERVICES DE CONSULTANTS – FIRMES)**

**MISSION DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE PK36 – MANKONO (39 KM)
ET 8 KM DE VOIRIE**

MISSION M2

Secteur : Transport

N° d'Identification du Projet : P-CI-DB0-009

N° de Prêt BAD : 2000200006807

N° de Prêt AIB : En cours d'instruction".

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII)

Etat de Côte d'Ivoire

MARS 2026

FICHE D'INFORMATIONS GENERALES

Autorité contractante : **Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier**

1. Source de financement : *Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII) et Etat de Côte d'Ivoire*
2. Objet de l'appel d'offres : **MISSION DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE PK36 – MANKONO (39 KM) ET 8 KM DE VOIRIE_ MISSION M2**
3. Imputation budgétaire : – *Exercice budgétaire : 2026*
4. Type de marché : **Prestation intellectuelle**
5. Mode de passation : **Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)**
6. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) est composé d'un lot unique
7. Réserve du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Lot (s)	Désignation du lot	Part réservée aux PME locales	
Lot unique	MISSION DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE PK36 – MANKONO (39 KM) ET 8 KM DE VOIRIE MISSION M2	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS – FIRMES)

**MISSION M2 : MISSION DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE PK36 – MANKONO (39 KM) ET 8 KM DE VOIRIE**

Secteur : Transport

N° d'Identification du Projet : P-CI-DB0-009

N° de Prêt : Prêt BAD N° 2000200006807

Prêt AIIB N° En cours d'instruction

Référence de l'avis : N° S 44/2026

- 1- La République de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et sollicité un prêt auprès de la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII) afin de co-financer le coût du Programme de Désenclavement des Zones Transfrontalières et Agricoles – phase 2 (PDZTA-2) en Côte d'Ivoire. Le Gouvernement, représenté par le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier a l'intention d'utiliser une partie des ressources provenant desdits prêts pour financer les services de consultant pour le *contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la route PK36 – Mankono (39 km) et 8 km de voirie.*
- 2- Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de solliciter des Consultants (Firmes) pour faire partie de la liste restreinte dans le cadre de la procédure de recrutement pour le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la route PK36 – Mankono (39 km) et 8 km de voirie.

Ce consultant aura pour mission de :

- S'approprier l'ensemble des dossiers techniques du projet ;
- Faire le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux ;
- Procéder au suivi et au contrôle de la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) Chantier et le respect par les entreprises et leurs sous-traitants des clauses Environnementales, d'Hygiène, de Santé et de Sécurité (EHSS);
- Veiller au respect des obligations contractuelles de l'entreprise pendant la période de garantie ;
- Former les jeunes diplômés mis à sa disposition par l'AGEROUTE aux techniques de calculs, de suivi et de contrôle des travaux de construction de route et d'ouvrages d'art en béton armé, béton précontraint.

Les termes de références peuvent être téléchargés à travers le lien suivant : <https://urls.fr/c6Jd0j>

- 3- Les prestations seront réalisées dans la zone d'exécution des travaux pour lesquels la firme est recrutée, dans un délai de **vingt (20) mois soit 600 jours** à compter de l'Ordre de Service de démarrage des prestations ;
- 4- L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier, invite les consultants (firmes) éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
Le présent avis à manifestation d'intérêt est ouvert aux consultants (firmes) éligibles de tous pays sous réserve des dispositions de l'article A.2 du manuel des opérations de passation des marchés de la Banque Africaine de Développement

Les consultants (firmes) doivent fournir des informations démontrant leur capacité et leur expérience à exécuter les prestations, notamment : **documentation, références de prestations similaires accompagnées des justificatifs, expériences dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.** Le personnel qui sera exigé à l'étape de la demande de propositions doit être conforme à celui indiqué dans les termes de Références (TDRs). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les références des consultants devront être justifiées par des **attestations de bonne exécution (ABE)** ou des **certificats de services fait** correspondants à la fin des prestations.

Le consultant fournira les pièces suivantes :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant l'objet de la manifestation d'intérêt pour lequel la firme manifeste un intérêt ;
- la dénomination de la firme, sa nature juridique, sa date de création, le lieu et la preuve d'enregistrement ou de constitution en firme (Registre de Commerce et du Crédit Mobilier), ses domaines d'intervention ;
- Les copies des attestations de bonne exécution ou certificats de service fait accompagnés des fiches projets relatives aux références similaires.
- Et toutes autres informations jugées pertinentes par la firme ou le groupement de firmes.

Si le Consultant (Firme) est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ; où
- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies par le soumissionnaire.

5- Le Consultant doit être une Firme / Bureau d'études constitué en entité unique ou en groupement justifiant :

➤ **Au titre de l'expérience générale :**

- Avoir une expérience générale avérée de dix (10) années (2016-2025) dans les missions d'études et/ou de contrôle et surveillance des travaux ;

➤ **Au titre des expériences similaires :**

- Avoir déjà réalisé des Etudes techniques d'actualisation d'APD de projet de construction de routes neuves en enrobés chaud en 2x1 voie d'un linéaire minimum de 25 km ou en 2x2 voies d'un linéaire minimum de 12,5 km au cours des dix (10) dernières années (2016-2025) avec un minimum de **03 expériences** ;
- Avoir déjà réalisé des missions de suivi et contrôle des travaux de construction ou d'aménagement de routes en 2x1 voie d'au moins 25 km en enrobés chauds ou en 2x2 voies d'au moins 12,5 km en enrobés chauds au cours des dix (10) dernières années (2016-2025) avec un minimum de **03 expériences dont 01 expérience en Afrique subsaharienne** ;

NB : Cette mission fait partie d'un même programme de deux (2) autres missions qui sont naturellement liées entre elles compte-tenu de leur démarrage simultané. Il s'agit des missions suivantes :

- **Mission 1** : Contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Zuenoula – Toubalo – PK 36 (36 km) et 5 km de voirie (*Avis à Manifestation d'Intérêt N°S 43 /2026*) ;
- **Mission 3** : Contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Danané – Gbeunta (27,5 km) et 5 km de voirie (*Avis à Manifestation d'Intérêt N°S 45 /2026*) ;

Par conséquent, tout consultant souhaitant être retenu pour les autres missions est tenu de constituer des équipes distinctes et entièrement indépendantes pour chacune des missions lors de l'étape de la demande de propositions.

NB :

Toute référence datant de plus de dix (10) ans ne sera pas prise en compte ;

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte ;

Les CV ne sont ni évalués ni pris en compte au stade de la manifestation d'intérêt.

- 6- L'établissement de la liste restreinte qui comprendra six (6) firmes avec un maximum de deux (2) consultants du même pays et la procédure de sélection, seront conformes au cadre de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La procédure de sélection sera la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
- 7- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les TDR à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou via le lien indiqué au point 2.

AGEROUTE

CELLULE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2),

Sise à Angré Djorogobité1 route entre le CHU et Abbata, lot n°577, ilot n°66

TEL: (225) 07 07 67 61 87 / 07 19 65 10 53

Adresse électronique : stndia@ageroute.ci; copie à luomokroi@ageroute.ci ;

vaedoukou@ageroute.ci

Personne à contacter : **N'DIA STEPHANE, Coordonnateur du PDZTA – Phase 2, Coordonnateur du projet**

- 8- Les manifestations d'intérêt devront être rédigées en français et déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **jeudi 30 avril 2026 à 10 heures 00 minute Temps Universel**. L'offre doit porter expressément la mention « **MISSION DE CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE PK36 – MANKONO (39 KM) ET 8 KM DE VOIRIE** ».

Toutefois, les consultants ont la possibilité de déposer leurs candidatures aux adresses électroniques indiquées au point 7.

- 9- L'ouverture des manifestations d'intérêts se fera le même jour que la date de dépôt à partir de **10 heures 30 minutes Temps Universel** en présence des représentants des candidats à l'adresse suivante :

ABIDJAN-Cocody djogorobité1 lot n°577, ilot n°66, Salle de Conférence de la Cellule de Coordination

N'DIA STEPHANE

Coordonnateur du PDZTA – Phase 2